

CHARTRE GRAPHIQUE

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

INTRODUCTION



1

INTRODUCTION

cheminement d'une volonté

La Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, la Communauté de Communes de la Morinie, la Communauté de Communes du Pays d'Aire et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 et donné naissance à la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

En décidant de construire un projet de territoire commun, la CAPSO devait se doter impérativement d'une nouvelle image dès le 1^{er} janvier 2017. Pour être identifiée au niveau régional et créer sa propre identité, la CAPSO a souhaité mettre en place une communication résolument tournée vers l'avenir.

Le premier pas de cette nouvelle communication a été la création d'un nouveau logo accompagnée d'une charte graphique complète.

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer présente ainsi un nouveau visage graphique, socle d'une communication visuelle moderne.



INTRODUCTION

philosophie du logo



ÉTAPE 1

Notion de fusion en travaillant sur le périmètre de la CAPSO, 4 branches symbolisant les quatre intercommunalités et relie les extrémités des nouveaux territoires.



ÉTAPE 2

Création de l'unité entre ces territoires



ÉTAPE 3

Ouverture vers l'extérieur pour marquer le rayonnement du territoire



ÉTAPE 4

Naissance du logo avec des formes et des couleurs symbolisant la ruralité, la ressource en eau et l'innovation

La charte graphique de la CAPSO contient la plupart des règles d'utilisation de l'identité graphique de l'intercommunalité.

Son objectif est de conserver une cohérence graphique et une efficacité visuelle dans les réalisations quels que soient les supports.

La charte reprend donc tous les paramètres du logo, les règles d'utilisation ainsi que les modalités d'application sur les supports potentiels.

En proposant ces règles dans un maximum de contexte, la charte graphique laisse la liberté aux utilisateurs de reproduire le logo, dans le cadre défini ci-après.

INTRODUCTION

philosophie du logo

La charte graphique de la CAPSO contient la plupart des règles d'utilisation de l'identité graphique de l'intercommunalité. Son objectif est de conserver une cohérence graphique et une efficacité visuelle dans les réalisations quels que soient les supports.

La charte reprend donc tous les paramètres du logo, les règles d'utilisation ainsi que les modalités d'application sur les supports potentiels.

En proposant ces règles dans un maximum de contexte, la charte graphique laisse la liberté aux utilisateurs de reproduire le logo, dans le cadre défini ci-après.



CAPSO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

IDENTITÉ VISUELLE



2

IDENTITÉ VISUELLE

logo couleur

Afin de ne pas nuire à la bonne lisibilité du logo, une taille minimale est recommandée. Il devra impérativement être supérieur à 10 mm.

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

↓ **Logo CMJN - Impression**
LOGO CAPSO CMJN.jpg



CAPSO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

← 10 mm minimum de largeur →

IDENTITÉ VISUELLE

couleurs

La composition des couleurs doit impérativement suivre les valeurs reprises ci-après.

CMJN : utilisation pour impression quadrichromie.

RVB / HEXADÉCIMAL : utilisation pour le web.

 <p>CAPSO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER</p>	C-1	
	CYAN	60%
	MAGENTA	0%
	JAUNE	100%
	NOIR	0%
	ROUGE	118%
	VERT	184%
	BLEU	42%
	HEXA	#76B82A

 <p>CAPSO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER</p>	C-2	
	CYAN	80%
	MAGENTA	30%
	JAUNE	0%
	NOIR	0%
	ROUGE	0%
	VERT	142%
	BLEU	207%
	HEXA	#008ECF

 <p>CAPSO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER</p>	C-3	
	CYAN	95%
	MAGENTA	95%
	JAUNE	0%
	NOIR	0%
	ROUGE	58%
	VERT	46%
	BLEU	135%
	HEXA	#3A2D87

 <p>CAPSO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER</p>	C-4	
	CYAN	75%
	MAGENTA	100%
	JAUNE	0%
	NOIR	0%
	ROUGE	102%
	VERT	36%
	BLEU	131%
	HEXA	#662483

 <p>CAPSO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER</p>	C-5	
	CYAN	85%
	MAGENTA	100%
	JAUNE	0%
	NOIR	10%
	ROUGE	77%
	VERT	34%
	BLEU	122%
	HEXA	#4C2279

IDENTITÉ VISUELLE

typographies

la typographie institutionnelle

Pour les slogans, les accroches, le titrage, la signalétique... L'ensemble des documents de communication produits par la CAPSO, il est préconisé d'utiliser les polices de caractère issues de la famille « Avenir ».

La police « Avenir » est déclinée en plusieurs polices spécifiques : Avenir Light, Book, Roman, Medium, Heavy et Black. Elle dispose également de la famille Avenir Next et Avenir Condensed.

Avenir Light

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Avenir Book

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Avenir Medium

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Avenir Heavy

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Avenir Black

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

IDENTITÉ VISUELLE

typographies

la typographie administrative

Pour le texte courant du courrier administratif, la police « Arial » est préconisée. Elle propose 2 versions de caractères d'épaisseurs différentes. La police est disponible sur tous les ordinateurs.

Arial Regular

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Arial Bold

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

IDENTITÉ VISUELLE

logo monochrome noir/blanc

! RÉSERVÉ AU SERVICE COMMUNICATION



CAPSO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER



CAPSO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER



CAPSO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER



CAPSO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

UTILISATION



3

UTILISATION

zone de protection

La zone de protection a pour rôle de protéger le logo de toutes perturbations et le laisser respirer. Cette zone de protection est déterminée par la lettre « O » de CAPSO.

Cette zone définit le périmètre dans lequel aucun autre élément (logo, texte, etc) n'est pas autorisé.

! AUCUN ÉLÉMENT GRAPHIQUE NE DOIT APPARAÎTRE DANS LA ZONE AUTOUR DU LOGO



UTILISATION

application

Le logo s'applique de préférence sur un fond blanc. Il peut aussi s'appliquer sur d'autres types de fonds, à condition de ne pas perturber sa lisibilité.

logo couleur sur fond neutre



logo monochrome sur photo sombre



! ATTENTION À NE PAS RENDRE LE LOGO ILLISIBLE ! ADAPTER LE LOGO EN MONOCHROME SI BESOIN

logo monochrome sur fond clair



logo monochrome sur fond sombre



UTILISATION

interdits

Le logo est soumis à des règles strictes qui devront s'appliquer sur tous les supports de communication.

Le logo ne pourra en aucun cas être modifié.



Le logo ne peut en aucun cas être déformé ou modifié (aucun changement des proportions).



La couleur du logo ne peut pas être modifiée ni même recevoir un contour.



Les effets fantaisie sont proscrits, il est interdit d'appliquer tout effet graphique sur le logo (3D, ombrage, dégradé...).



Le logo en couleur ne peut pas être appliqué sur une partie sombre d'une photo, de même pour une partie claire.



Le logo couleur ne peut pas être appliqué sur un fond sombre (cf. logo monochrome).



Le logo ne peut-être dissocié de ses éléments.

